

Contacts utiles – Vaeb - France

Institut de Recherche et d'Information sur le Volontariat (IRIV)

Créé en 1997 pour contribuer au débat public et promouvoir le bénévolat/volontariat au sein de la société en réalisant des études (sur le bénévolat des jeunes, la formation des dirigeants bénévoles, l'incidence d'Internet sur le bénévolat, le bénévolat des migrants et des minorités ethniques, la validation des acquis de l'expérience bénévole...) et en diffusant les résultats auprès du grand public, des médias, des dirigeants d'entreprise et des responsables politiques ; en formant les bénévoles et les salariés des associations et des organismes impliqués dans la vie associative ; en organisant des colloques, des séminaires, des conférences ou en y participant. L'IRIV a publié trois ouvrages : *Bénévolat, un atout pour les jeunes, une chance pour les associations* (2001); *Bénévolat/volontariat et emploi : concurrence ou complémentarité ?* (1999) et *Quel statut pour le bénévole/volontaire ?* (1998).

Institut de Recherche et d'Information sur le Volontariat (IRIV)

26 boulevard Raspail

75007 Paris

Tel./Fax : +33 (0) 1 42 84 08 25

Web site : <http://www.iriv.net/>

France Bénévolat

En décembre 2003, le **Centre national du volontariat (CNV)** a fusionné avec **Planète Solidarité** pour former une nouvelle association qui s'intitule **France Bénévolat**. **France Bénévolat** a pour ambition de devenir le réseau national d'accueil et d'orientation, l'"ANPE du bénévolat" au service des bénévoles et des associations. Cette nouvelle structure devrait mettre au service des bénévoles et des associations un réseau national de Centres dédiés et d'antennes affiliées disposant de personnel formé à l'accueil et au conseil des bénévoles et des associations.

France Bénévolat

127 rue Falguière, Hall B1

75015 Paris

Tel. : +33 01 40 61 01 61

Fax : +33 01 45 67 99 75

Web site : <http://www.francebenevolat.org/>

Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA)

Créée à l'initiative de grandes coordinations associatives françaises (représentant tous les domaines de la vie associative : social, culture, jeunesse, sport...), en février 1992, elle s'est constituée en association en 1999, afin de proposer une base de concertation, de représentation et de proposition sur des questions communes. Elle s'est assignée pour but de promouvoir la vie associative dans son ensemble, de défendre les acteurs de la vie associative (bénévoles et salariés) et de faciliter leur pleine reconnaissance par les pouvoirs publics. Depuis janvier 2001, la **CPCA** compte 13 coordinations associatives. La **CPCA** a également créé des antennes régionales pour mieux tenir compte des attentes de la base.

Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA)

28, place Saint-Georges

75009 Paris

Tel.: +33 01 40 36 80 10

Web site: <http://www.cPCA.asso.fr/>

Conseil national de la vie associative (CNVA)

Créé en 1983, est un organisme placé auprès du Premier ministre, il a une fonction consultative sur toute questions concernant les associations. Réformé en 2003 pour démocratiser les nominations, puisque ce sont les associations désignées par le Premier ministre qui choisissent leur représentant. Des représentants des collectivités territoriales (région, département, commune) siègent désormais avec voix consultative. Les missions du CNVA sont au nombre de quatre : étudier des questions intéressant la vie associative ; donner des avis sur les projets de textes législatifs ou réglementaires ; proposer de mesures utiles à son développement et publier un bilan par mandature (triennal).

Conseil national de la vie associative (CNVA)

25 rue Saint-Dominique

75007 Paris

Tel. : +33 01 42 75 87 00

Fax : +33 01 47 53 70 79

Web site : <http://www.vie-associative.gouv.fr/>

Délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale (DIES)

Créée en 1981 pour marquer la reconnaissance du rôle des associations, des coopératives et des mutuelles, sa compétence a été élargie à l'ensemble des associations par un décret de 1998. Ses missions principales sont : proposer et coordonner les mesures favorisant le développement des associations, des coopératives et des mutuelles (aux plans national et européen) ; promouvoir les initiatives et les innovations dans ce domaine ; coordonner les études et les projets tendant à harmoniser des dispositions applicables à ces trois acteurs de l'économie sociale (notamment dans le cadre des contrats de plan Etat-région). La DIES favorise aussi la formation des élus et des salariés du secteur associatif et assure la coordination des correspondants locaux.

Délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale (DIES)

10-16, rue Brancion

BP 555 75725 - PARIS Cedex 15

Tel.: +33 01 40 56 62 02

Fax : +33 01 40 56 62 30

Web site : http://www.vie-associative.gouv.fr/interlocuteurs/les_ministres/dies.htm

Web site: <http://www.travail.gouv.fr/>

Délégués départementaux à la vie associative (DDVA)

Dans chaque département, ils sont nommés par le préfet et placés sous son autorité avec le statut de chargé de mission interservices. Leur mission a été définie par la circulaire du 22 décembre 1999. Ils sont chargés de réaliser un état des lieux sur l'information, l'accueil et l'appui des associations dans le département au sein des missions d'accueil et d'information (**MAIA**). Ils coordonnent au plan départemental les services déconcentrés de l'Etat, animent le développement de la vie associative et sont les interlocuteurs privilégiés des responsables associatifs. Ils sont issus à plus de 90% des rangs du Ministère de la Jeunesse et des Sports ; ce sont souvent les directeurs de la jeunesse et des sports. Les **Délégués départementaux à la vie associative (DDVA)** sont en particulier chargés d'animer les **missions départementales d'accueil et d'information des associations (MAIA)** qui sont placées sous leur responsabilité.

Délégué départementale à la vie associative (DDVA)

Préfecture de Paris

50 avenue Daumesnil

75012 PARIS

Tel. : +33 01 49 28 41 77

Fax : +33 01 49 28 45 95

Web site : http://www.vie-associative.gouv.fr/interlocuteurs/niveau_territorial/ddva/index.htm

Fédération Française du Bénévolat Associatif (FFBA)

Créée en 1983 pour soutenir le développement et les activités des organisations à but non lucratif et pour créer un espace d'information sur le travail bénévole, la **FFBA** est une organisation indépendante, structurée en unions régionales, départementales et relais locaux ; elle fédère plus de 10000 associations françaises oeuvrant dans différents domaines (culturel, sportif, humanitaire, de loisirs).

Fédération Française du Bénévolat Associatif (FFBA)

4 rue des Castors

68200 Mulhouse

Tel.: +33 03 89 43 36 66

Fax: +33 03 89 59 19 97

Web site: <http://www.benevolat.org/>

Fondation de France

Organisme privé, reconnu d'utilité publique depuis 1969, " apolitique et non confessionnel, au service de la générosité et du mécénat ", elle encourage la générosité (dons d'argent et de temps), conseille les donateurs et gère les fonds qui lui sont confiés au profit de l'intérêt général (solidarité, santé, recherche scientifique et médicale, culture et environnement). Elle favorise le développement et l'organisation du monde associatif en France et en Europe. Elle a financé les études sur les " Dons et le bénévolat " en 1991, 1994 et 1997 qui ont conduit à la création, en 1997, de l'Observatoire de la générosité et du mécénat ; en 2000, il a publié un baromètre de la générosité des Français, leurs dons en argent et en temps, actualisé en mars 2004 par une enquête sur la France bénévole.

Fondation de France

40, avenue Hoche

75008 Paris

Tel : +33 01 44 21 31 00

Fax : +33 01 44 21 31 01

Web site : <http://www.fdf.org/>

Fondation du Bénévolat

Créée à l'initiative du ministre de la Jeunesse et des Sports en 1993, elle a été reconnue d'utilité publique en 1995. Elle a pour but de " reconnaître, sécuriser et aider " les bénévoles associatifs. Un Comité de mécénat regroupe des "mécènes" ou des "parrains". La fondation a conclu des accords avec des compagnies d'assurance et de transport aérien ; ses adhérents sont ainsi assurés pour l'exercice de leur activité bénévole et bénéficient de tarifs privilégiés pour leurs déplacements.

Fondation du Bénévolat

34 Avenue Bugeaud

750016 Paris

Tel. : +33 01 53 70 66 36

Fax : +33 01 53 70 66 37

Web site: <http://www.fondation-benevolat.org/>